



LE PRESENT COMMUNIQUE N'EST PAS DESTINE A ETRE DIFFUSE, PUBLIE OU DISTRIBUE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

L'Assemblée générale extraordinaire d'Arpida approuve la fusion avec Evolva SA

Reinach (Suisse), le 26 novembre 2009. Réunis en Assemblée générale extraordinaire (AGE), les actionnaires d'Arpida Ltd (SIX : ARPN) ont approuvé les propositions soumises par le Conseil d'administration.

Un total de 74 actionnaires a participé à l'AGE qui s'est tenue ce jour à Reinach. Le nombre d'actions représentées s'est élevé à 2 981 585, soit 14,1% du total des actions émises (21 094 104).

Les points les plus importants de l'ordre du jour sont décrits ci-après.

1. Transfert et scission des activités relatives à iclaprim.

Les actionnaires ont approuvé le transfert et la scission des activités relatives à iclaprim (y compris les actifs, les données et les droits de propriété intellectuelle d'iclaprim par voie intraveineuse et par voie orale) à Adipra AG, une filiale détenue à 100%, dont le siège social est sis à Reinach, BL (Suisse). Adipra AG sera ensuite vendue au prix de CHF 2 100 000 à Acino Holding AG.

2. Fusion envisagée avec Evolva SA.

Les actionnaires ont également approuvé certaines des propositions relatives à la fusion envisagée avec Evolva SA.

- Augmentation ordinaire de capital en vue de la fusion avec Evolva SA
- Création d'un capital autorisé ou conditionnel à des fins de financement
- Création d'un capital autorisé pour les actions à émettre dans le cadre de la stabilisation des cours boursiers et à des fins de réorganisation interne
- Création d'un capital conditionnel à utiliser en relation avec l'octroi d'options dans le cadre des programmes d'incitation
- Changement de nom en Evolva Holding SA et modifications correspondantes des statuts
- Election de MM. Erich Schlick, Neil Goldsmith, Jean-Philippe Tripet et Jacques Mallet ainsi que de Mme Ingelise Saunders au Conseil d'administration
- Election d'Ernst & Young comme organe de révision

André Lamotte, Président du Conseil d'administration d'Arpida Ltd., a déclaré : « Cette assemblée marque la fin d'Arpida et le début d'une nouvelle ère. Je suis ravi que nos actionnaires aient soutenu, à une très grande majorité, les propositions soumises aujourd'hui. Le Conseil d'administration et l'équipe de direction d'Arpida et d'Evolva sont convaincus des avantages stratégiques de la fusion envisagée. En effet, Evolva

possède une technologie puissante, un modèle commercial éprouvé, un pipeline de médicaments prometteurs, une solide équipe de direction et le soutien d'un grand nombre d'investisseurs jouissant d'une excellente réputation dans le secteur des sciences de la vie ».

Suite à l'application des résolutions prises aujourd'hui, le premier jour de négoce des actions d'Evolva Holding SA est actuellement prévu pour lundi 14 décembre 2009. Les actionnaires d'Arpida n'ont aucune mesure à prendre : leurs actions Arpida seront renommées Evolva Holding SA et resteront cotées sur le segment principal de la Bourse suisse SIX. Le numéro ISIN ne changera pas (CH0021218067). Le symbole ARPN deviendra toutefois EVE.

- Fin -

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Jürgen Raths, président directeur général : +41 61 417 96 66
Harry Welten, directeur financier : +41 61 417 96 65
Paul Verbraeken, communication d'entreprise : +41 61 417 96 83

CE COMMUNIQUE DE PRESSE NE CONSTITUE NI UNE OFFRE DE VENDRE NI UNE SOLLICITATION D'ACHETER DES PAPIERS-VALEURS ET IL NE S'AGIT PAS D'UN PROSPECTUS D'OFFRE AU SENS DES ARTICLES 652a/1156 DU CODE SUISSE DES OBLIGATIONS OU UN PROSPECTUS DE COTATION AU SENS DES REGLES DE COTATION DU SIX SWISS EXCHANGE.

LES PAPIERS-VALEURS D'ARPIDA LTD. NE SONT PAS ENREGISTRES SELON LE DROIT DES PAPIERS-VALEURS AMERICAIN ET NE PEUVENT ETRE NI OFFERTS, NI VENDUS NI DISTRIBUES AUX ETATS-UNIS OU A DES PERSONNES AMERICAINES EN L'ABSENCE D'UN ENREGISTREMENT OU D'UNE EXEMPTION D'ENREGISTREMENT.

IL EST EGALEMENT CONSEILLE AUX INVESTISSEURS DE CONSULTER LEUR BANQUE OU LEUR CONSEILLER FINANCIER.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, formulées par des expressions telles que « pense », « prévoit » ou encore « espère ». Ces attentes et projections impliquent par nature des risques connus ou inconnus et des incertitudes. Ces facteurs pourraient se traduire par des écarts substantiels entre les résultats, la situation financière, le développement ou la performance effectifs de l'entreprise et les évolutions présumées implicitement ou explicitement dans ce document. Compte tenu de ces incertitudes, les lecteurs ne doivent pas se fier uniquement aux déclarations concernant l'avenir. Arpida n'a pas l'obligation ni ne prend l'engagement de mettre à jour les déclarations prospectives ou de les adapter aux événements ou aux développements futurs.

Ce communiqué a également été publié en allemand et en anglais. La version anglaise originale fait foi.